



Problème de régularisation de charges

Par **chon09**, le **18/10/2013** à **09:03**

Bonjour,

j'ai un soucis pour la régularisation de mes charges (pour un meublé) avec ma propriétaire. pour l'électricité, sans compter notre consommation, elle me demande déjà 15 euros pour l'abonnement et 15 euros l'acheminement?????

sachant qu'elle n'a qu'un seul compteur pour sa maison et deux logements meublés qui font partis de sa propriété, et qu'elle demande la même chose à l'autre locataire.

Elle nous a donné sa facture EDF, en fait elle ne paye que 15 euros d'abonnement par mois, ce n'est simplement que du vol. on lui paye son abonnement et en plus une partie de son électricité, elle ne veut rien savoir, Que-puis-je faire.

merci pour vos réponses

Par **Lag0**, le **18/10/2013** à **09:11**

Bonjour,

En fait, le bailleur n'a pas le droit de revendre de l'électricité. Donc en meublé, la seule solution est le forfait de charges.

Le bailleur doit donc vous demander un forfait de charges fixe qui regroupe toutes les charges, y compris l'électricité, mais il ne peut donc pas tenir compte des consommations au cas par cas.

Si le bailleur vous demande de lui rembourser l'électricité sur facture, vous pouvez tout

simplement refuser de payer car il n'en a pas le droit.

Par **chon09**, le **18/10/2013** à **09:13**

Merci beaucoup de cette réponse rapide